

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** ULTRA HIGH TEMP

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Code du produit** C39015-NTN

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Voir Fiche Technique.

**Utilisations déconseillées** Non disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

**Nom de la société** NTN-SNR ROULEMENTS

**Adresse**  
1, rue des Usines  
BP 2017  
74000 ANNECY  
FR

#### Division

**Numéro de téléphone** Tel.: +33 (0)4 50 65 30 00  
Télécopie : +33 (0)4 50 65 32 91

**Adresse électronique** audrey.bornes@ntn-snr.fr

**Personne de contact** Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Tél. urgence (Heures bureau) +33 (0)4 50 65 97 55  
Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)  
+ 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### Résumé des dangers

**Risques particuliers** Dans des conditions normales d'emploi prévu: Aucun connu.

**Principaux symptômes** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).

**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).

**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Intervention** Se laver les mains après l'usage.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Sans objet.
<b>2.3. Autres dangers</b>	Non affecté.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Combustible. Des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Voir également section 10.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau.  
Petits déversements secs : À l'aide d'une pelle propre, placer le produit dans un récipient propre et sec et couvrir non hermétiquement ; placer les récipients hors de la zone de déversement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

France

Composants

Type

Valeur

Polytétrafluoroéthylène  
(CAS 9002-84-0)

VME

5 mg/m3

**Limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Non disponible.

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

Non disponible.

**Directives au sujet de l'exposition**

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales**

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

**Protection de la peau**

- Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants de protection.

- Divers

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Risques thermiques**

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

**Mesures d'hygiène** Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide. Pâte
<b>Couleur</b>	Blanche.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1,97
<b>Température pour densité relative</b>	20 °C (68 °F)
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.

**9.2. Autres informations** Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

- 10.4. Conditions à éviter** Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. Eviter les températures supérieures à 500°F (260°C).
- 10.5. Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Magnésium (Powder, 200°C) Aluminium (Powder, 200°C) Matières halogénées. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** Fluorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Difluorure de carbonyle.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée. Les vapeurs générées par la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent entraîner une fièvre due aux fumées de polymère. Les symptômes sont : frissons, fièvre, malaise et douleur musculaire.
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Non classé.
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé.
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Non disponible.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>Mobilité en général</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.

Produit :

ULTRA HIGH TEMP

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée inconnue.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels**

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballages contaminés**

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

**Codes des déchets UE**

Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.  
Produit non utilisé : 16 03 06

**Méthodes d'élimination/information**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

**Précautions spéciales**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Cette substance/ce mélange n'est pas prévu(e) d'être transporté(e) en vrac.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

Produit :

ULTRA HIGH TEMP

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'emploi

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

N'est pas listé.

#### Autres règlements de l'UE

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## SECTION 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

Non disponible.

#### Références

Non disponible.

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

---

Produit :

**ULTRA HIGH TEMP**

Code : C39015-NTN

Version : 1.1

Révision : le 28-juin-2016

---

**Informations de révision**

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise: Utilisation du produit

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

---

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.*

SDS FRANCE 8 / 8